



## Mon propriétaire est intrusif

Par **celicy**, le **18/09/2016** à **14:42**

Bonjour, rnaprès quelques semaines dans mon logement, je m'étonne de nombreuses choses. rnNous sommes en colocation à l'étage d'une grande maison transformée en plusieurs appartements. Trois sont loués à des particuliers (dont nous), 2 ou 3 autres sont loués à des professionnels, et utilisés donc la journée seulement. Nous partageons tous la même porte d'entrée principale. Le propriétaire n'habite pas à la même adresse que nous, mais y a placé le siège social de la sci, et donc l'adresse "pro". rnrnPlusieurs choses me frappent: rn- le propriétaire vient régulièrement voir les parties extérieures, dont notre terrasse privatisée (voisines du dessous et nous même). Il nous appelle alors pour nous faire part de ses constatations et nous somment de la nettoyer. rn- la "maison" est aussi équipée d'un grand portail et cour pour garer des voitures, seul un des locataires professionnel y a accès (jusque là, pas de problème), mais il est arrivé très souvent que des gens viennent se garer (un bip est nécessaire pour ouvrir le portail), nous pensions qu'il s'agissait d'autres locataires: mais c'est en fait le propriétaire qui vient lorsqu'il est de visite en ville, mais aussi ses amis à qui il a donné des doubles pour qu'il n'aient pas de difficultés à se garer... rn- nous avons un seul bail pour nous tous, mais nous payons indépendamment, et un seul de nous peut quitter le logement s'il le désire (avec préavis), sans que cela n'affecte nos loyers rn- nous n'avons pas eu de fiche de consommation lors de l'entrée dans les lieux, ce qui apparemment est obligatoirern- enfin, nous n'avons aucune aération (ni vmc dans la salle de bain, ni hotte dans la cuisine)rnrnCela fait beaucoup de choses, j'en ai conscience, mais je suis perdue dans la législation et ne comprends pas tout. Je voulais donc savoir si tout cela est légal, et si non, quels sont nos recours? rnrnMerci rnrnCéline

Par **jos38**, le **18/09/2016** à **15:14**

bonjour. ce qui me parait le plus grave, c'est que vous n'avez qu'un seul bail!! chacun paie son loyer mais si l'un d'entre vous ne le paie pas? avez-vous signé une caution solidaire? et un seul peut partir sans que cela n'affecte vos loyers, c'est-à-dire? si 2 partent, le restant devra payer les loyers le temps de retrouver 2 locataires?

Par **BrunoDeprais**, le **18/09/2016** à **16:50**

BonjourrrnQuestion recours, voici le meilleur:rrn"Nous avons un seul bail pour nous tous, mais nous payons indépendamment, et un seul de nous peut quitter le logement s'il le désire (avec préavis), sans que cela n'affecte nos loyers "rnAinsi vous n'impacterez pas les autres locataires.rnrnVotre histoire est un sac de noeuds, et vous devriez chercher quelque chose de plus clean, en faisant les choses dans les règles de l'art.

Par **jos38**, le **18/09/2016** à **17:37**

il faut que vous ayez chacun un bail à votre nom. que ses amis se garent dans la cour est secondaire